

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Méthodologie

Code : S.ER.SO.2311.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

- ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Autres (lecture en anglais)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence aux tutorats pour le dossier est obligatoire.

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. **Rôle d'Expert·e :** compétences ☒A3 ☒A7

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Décrire l'origine et la place du mouvement de l'Evidence-based Practice (EBP) dans les professions de santé.
- Identifier le type de questions auxquelles peuvent répondre les différents designs de recherche ainsi que leurs caractéristiques, leurs qualités et leurs limites.
- Appréhender les différentes modalités de collecte de données utilisées en recherche et identifier leurs qualités et limites.

- Analyser et évaluer de manière structurée une étude qualitative et une étude quantitative.
- Interpréter les résultats des études de synthèses et appréhender la gradation des recommandations.
- Mener une recherche documentaire structurée pour trouver des guides de pratique, des recommandations cliniques, des articles de synthèse, des articles de recherche et d'autres sources qui puissent répondre à une question clinique.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Evidence-based practice (2 ECTS) – 29 périodes

Contenus :

- Epistémologie (4)
- Démarche EB (6)
- Recherche documentaire (7) et exercices en ligne
- Guides de recommandations (2)
- Tutorat dossier : recherche documentaire structurée et application de normes de rédaction (10)

Unité 2 – Designs de recherche, collecte et analyse de données (3 ECTS) – 34 périodes

Contenus :

- Designs qualitatifs (7)
- Analyse structurée d'une étude qualitative (2)
- Echantillonnage et designs quantitatifs (6)
- Analyse structurée d'une étude quantitative (2)
- Méta-synthèse et revue de la portée (2)
- Revue systématique et méta-analyse (2)
- Analyses thématiques et narratives (4)
- Qualités métrologiques des instruments de mesure (3)
- Statistiques descriptives et inférentielles (6)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☒ Tutorat | ☐ Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

- Examen écrit individuel d'une durée de 2h00 en semaine 47. La note obtenue compte pour 3/6 de la note du module.
- Evaluations au fil du cours sur la base des exercices rendus (analyse d'une étude qualitative et analyse d'une étude quantitative). La note obtenue pour chacun des exercices compte pour 1/6 de la note du module.
- Dossier à rendre en semaine 7. La note obtenue compte pour 1/6 de la note du module.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|---|---|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☒ Examen complémentaire | ☒ Travail additionnel |

L'examen écrit est refait en semaine 18 2024.

Les exercices sont refaits sur la base d'un nouvel article (les réponses aux questions n'ayant pas 2/3 des points sont refaites et évaluées) et ils sont rendus à la semaine 18 2024.

Le dossier est complété ou corrigé et il est rendu à la semaine 18 2024.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : analyses d'articles | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module en première session entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les évaluation-s avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée-s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note de la ou des évaluation-s remédiée-s (notée-s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluation-s avec celle de la ou des évaluation-s ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session.

10. Bibliographie principale / règlement

Fortin, M.-F. & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives*. (3^e éd.). Chenelière Éducation.

Kielhofner, G. (2006). *Research in occupational therapy methods of inquiry for enhancing practice*. F.A. Davis.

Larivière, N. et Corbière, M. (Éds.). (2020). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* (2^e éd.). Presses de l'Université du Québec.

Loiselle, C. G., Profetto-McGrath, J., Polit, D. F., & Beck, C. T. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. ERPI.

Portney, L. G. (2020). *Foundations of clinical research. Application to evidence-based practice* (4th ed.). F.A. Davis Company.

Taylor, M. C. (2007). *Evidence-based practice for occupational therapists*. Wiley-Blackwell.

11. Enseignant.e.s

Bertrand Leiser Martine, Kühne Nicolas, Pellerin Marc-André

Nom du/de la responsable de module :

BERTRAND LEISER Martine

Descriptif validé le :

4 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Performances occupationnelles des personnes à risque de vulnérabilité

Code : S.ER.SO.2312.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

- ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Anglais (lectures et vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : L'acquisition des compétences visées par ce module repose en partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour les cours pratiques (laboratoires) et fortement recommandée pour les cours théoriques.

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☒ Avoir suivi le(s) module(s) : 1102, 1103, 1105, 1206, 1208
- ☐ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice :** compétences ☒B1 ☒B2 ☒B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétence ☒C1
- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences ☒E1 ☒E2
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :** compétence ☒F1

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les principales structures des systèmes sensoriels visuel et auditif, les principales atteintes de ces systèmes ainsi que les limitations qu'elles entraînent.
- Proposer et expliquer des modalités pertinentes d'évaluation et d'intervention en ergothérapie en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques ainsi que les différents facteurs influençant la situation, et ce pour favoriser la performance occupationnelle.
- Comprendre et analyser la spécificité des itinéraires cliniques des personnes présentant des atteintes visuelles et des personnes âgées.
- Comprendre et analyser l'accessibilité des lieux de vie des personnes en situation de vulnérabilité, de manière à pouvoir proposer des adaptations favorisant leur participation.
- Expérimenter et identifier les enjeux liés à une démarche de concertation concernant le choix et l'adaptation de moyens auxiliaires auprès de personnes présentant des atteintes visuelles ou auditives et auprès de personnes âgées.
- Adopter une communication efficiente avec les personnes présentant des atteintes sensorielles (visuelles, auditives), les personnes âgées, les proches aidant·es et l'équipe pluridisciplinaire.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Interventions auprès des personnes à risque de vulnérabilité et de leurs proches aidant·es (3 ECTS) – 37 périodes

Contenus :

- Physiologie des systèmes sensoriels visuels et auditifs
- Pratique auprès des personnes présentant une déficience visuelle
- Pratique auprès des personnes présentant une déficience auditive
- Pratique auprès des personnes âgées à risque de vulnérabilité
- Pratique auprès des proches aidant·es

Unité 2 – Lieux de vie et parcours de santé (2 ECTS) – 30 périodes

Contenus :

- Parcours de santé des personnes présentant des atteintes visuelles
- Parcours de santé des personnes âgées à risque de vulnérabilité
- Lieux de vie, évaluation et intervention dans l'habitat
- Accessibilité et mobilité communautaire
- Moyens auxiliaires, dispositifs technologiques et démarches de concertation avec les usager·ères

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☒ Autre (préciser) : visite facultative d'un établissement spécialisé |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Unité 1 : examen écrit et individuel d'une durée de 2h00 portant sur les contenus de l'unité 1 du module (pour 2/3 de la note du module).

Unité 2 : remise d'un dossier d'évaluation et d'analyse d'une vignette clinique (pour 1/3 de la note du module).

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Critères d'évaluation et de validation

Unité 1 et 2 : la présence aux laboratoires est obligatoire.

Toute absence aux cours pratiques devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée aux cours pratiques, l'étudiant·e peut réaliser un travail lui permettant d'acquérir les compétences visées par le cours. En cas d'absence non certifiée, l'étudiant·e devra s'assurer par lui-même ou elle-même d'avoir accès au contenu de cours.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Unité 1 : examen écrit et portant sur les contenus de l'unité 1 du module (pour 2/3 de la note du module).

Unité 2 : remise d'un dossier d'évaluation et d'analyse d'une vignette clinique (pour 1/3 de la note du module).

Répétition

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

10. Bibliographie principale / règlement

- Bodenmann, P. (2022). *Vulnérabilités, diversités et équité en santé* (Médecine et Hygiène).
- Gopinath, B., Schneider, J., McMahon, C. M., Teber, E., Leeder, S. R., & Mitchell, P. (2012). Severity of age-related hearing loss is associated with impaired activities of daily living. *Age and Ageing*, 41(2), 195-200. <https://doi.org/10.1093/ageing/afr155>
- Lawrence, B. J., Jayakody, D. M. P., Bennett, R. J., Eikelboom, R. H., Gasson, N., & Friedland, P. L. (2020). Hearing loss and depression in older adults : a systematic review and meta-analysis. *The Gerontologist*, 60(3), e137-e154. <https://doi.org/10.1093/geront/gnz009>
- Montero-Odasso, M., van der Velde, N., Martin, F. C., Petrovic, M., Tan, M. P., Ryg, J., Aguilar-Navarro, S., Alexander, N. B., Becker, C., Blain, H., Bourke, R., Cameron, I. D., Camicioli, R., Clemson, L., Close, J., Delbaere, K., Duan, L., Duque, G., Dyer, S. M., ... the Task Force on Global Guidelines for Falls in Older Adults. (2022). World guidelines for falls prevention and management for older adults: A global initiative. *Age and Ageing*, 51(9), afac205. <https://doi.org/10.1093/ageing/afac205>
- Oulevey Bachmann, A., Ludwig, C. & Tétreault, S. (Eds.) (2021). *Proches aidant-e-s. Des alliés indispensables aux professionnels de la santé*. Georg.
- Royal College of Occupational Therapists. (2020). *Occupational therapy in the prevention and management of falls in adults: Practice guideline*.
- Smallfield, S., & Kaldenberg, J. (2019). Occupational therapy interventions to improve reading performance of older adults with low vision: a systematic review. *The American Journal of Occupational Therapy*, 74(1), 7401185030p1-7401185030p18. <https://doi.org/10.5014/ajot.2020.038380>

11. Enseignant.e.s

L. Anchise, M. Berger, E. Berthon, O. Blaser, M.P. Christiaen, A. Deblock-Bellamy, M. Eichenberger, L. Glejser, V. Hugentobler, N. Kühne, H. a Marca-Kaba, I. Margot-Cattin, J.M. Meyrat, S. Moroszlai, C. Mottaz, E. Offenstein, L.H. Prado Ivanhoé, J. Roche, M. Steffen

Nom du/de la responsable de module :
BERGER Mathilde

Descriptif validé le :
4 septembre 2023

Descriptif validé par :
BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Interventions auprès des enfants

Code : S.ER.SO.2413.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

- ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
- ☒ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 8

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

Autres compétences linguistiques :

- ☒ anglais (lectures – vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : présence obligatoire à l'introduction des situations et aux séminaires d'évaluation du module

3. Prérequis

- ☒ Avoir validé le module 1102 : développement de la personne
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice :** compétences ☒B1 ☒B2 ☒B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétences ☒C1 ☒C2
- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences ☒E2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Ce module vise à connaître des instruments d'évaluation, des modèles, méthodes et techniques d'intervention recommandés et utilisés en ergothérapie dans des contextes comme le domicile, l'institution et l'école, auprès des enfants et adolescents avec des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels et/ou psycho-affectifs limitant leurs occupations et leur participation sociale.
- Il vise à mettre en œuvre la méthodologie acquise afin de faciliter l'engagement des enfants et des adolescents dans le jeu et les loisirs, la communication, les soins corporels, les déplacements, les activités scolaires, selon les principes de la pratique centrée sur la famille et dans une perspective durable.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Intervention auprès des enfants I (4 ECTS) – 48 périodes

Contenus :

- Participation aux activités graphomotrices
- Participation sociale et relationnelle
- Participation aux routines et moments de transition
- Participation aux soins personnels

Unité 2 – Intervention auprès des enfants II a (2 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Participation aux activités scolaires
- Accompagnement dans le cadre de comportements dévifs
- Implication des parents dans la thérapie
- Participation aux activités quotidiennes

Unité 3 – Intervention auprès des enfants II b (2 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Insertion professionnelle
- Participation et environnement sensoriel
- Participation à la vie scolaire
- Participation à la vie en institution

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral

☐ Atelier/laboratoire

☒ Modalité digitale

☒ Séminaire

☐ Simulation

☒ Tutorat

☐ Projet

☐ Formation pratique/stage

☒ Autre (préciser) :
apprentissage par résolution de problèmes

7. Modalités d'évaluation et de validation

☒ Écrit

☐ Dossier

☒ Oral

☐ Autre :

☐ Pratique

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note de présentation orale de groupe (moyenne des deux notes obtenues lors des deux séminaires du semestre 4) vaut 40% de la note du module. L'examen écrit individuel vaut 60% de la note du module. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Critères d'évaluation et de validation

Présentations orales en groupe : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (pertinence des contenus et des illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation de tous les membres du groupe).

Les étudiant·e·s d'un groupe obtiennent tous et toutes les mêmes notes pour les présentations orales pour autant qu'ils ou elles soient présent·e·s aux séminaires. Toute absence, peu importe la raison, aux séminaires ne permet pas à l'étudiant·e d'obtenir les notes de son groupe pour les présentations orales et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 37.

En cas d'absence d'un·e étudiant·e à plus d'un tutorat et lors de la présentation des situations, l'étudiant·e concerné·e doit fournir un travail de rattrapage défini par la responsable de module et l'enseignant·e.

En cas d'absentéisme lors des cours, l'enseignant·e est en droit de contrôler la présence des étudiant·e·s.

L'examen écrit se présente sous la forme de questions de type QCM et de réponses à court développement. Il a lieu en semaine 18.

En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En cas de Fx au module, la remédiation consiste en un examen écrit de même format (semaine 37 2024). Les notes de l'oral restent acquises.

Répétition

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

En cas de F au module, la répétition s'effectue sous la forme d'un examen écrit de même format l'année suivante (semaine 27 2025). Les notes de l'oral restent acquises.

9. Remarques

Le module se déroule sur une année et les compétences acquises sont évaluées sur le semestre de printemps.

10. Bibliographie principale

Clifford O'Brien, J.C., & Kuhaneck, H. (2019). *Case-Smith's occupational therapy for children and adolescents (8th ed.)*. Mosby.

Kramer, P. & Hinojosa, J., & Howe, J.H. (2018). *Frames of reference for pediatric occupational therapy (4th ed.)*. Wolters Kluwer.

Lane, S., & Bundy, A. (2011). *Kids can be kids: A childhood occupations approach*. F.A. Davis Company.

Rodger, S., & Kennedy-Behr, A. (2017). *Occupation centred practice with children: A practical guide for occupational therapists*. (2nd ed.) John Wiley & Sons.

11. Enseignant.e.s

A. Borda, C. Dufour, V. Perrelet, S. Ray-Kaeser

Nom de la responsable de module :

RAY-KAESER Sylvie

Descriptif validé le :

7 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Intégration 3

Code : S.ER.SO.2373.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☐ Module de base
- ☒ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
- ☒ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

☒ (préciser la langue) Lecture d'articles scientifiques en anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

Présence obligatoire aux ateliers de discussion des différentes unités

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☒ Autre : Avoir suivi au minimum 2/3 du module S.ER.SO.2391.F.23 (incluant les analyses de pratique de mi-stage).

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétences ☒B1 ☒B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice** : compétences ☒C1 ☒C2
- D. **Rôle de Leader** : compétence ☒D1
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétences ☒F1 ☒F2
- G. **Rôle de Professionnel·le** : compétences ☒G2 ☒G3

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Mettre en œuvre une démarche ergothérapeutique à partir d'une situation rencontrée en formation pratique
- Justifier les éléments de la démarche ergothérapeutique et du raisonnement professionnel
- Mettre en œuvre une réflexion éthique à partir d'une situation rencontrée en formation pratique
- Formuler et argumenter une décision pour résoudre un enjeu éthique
- Expérimenter dans des jeux de rôles des situations de conflits dans la collaboration interprofessionnelle
- Identifier et appliquer des outils, moyens ou stratégies de gestion des conflits dans la collaboration interprofessionnelle

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Collaboration interprofessionnelle (1 ECTS) – 12 périodes

Contenus :

- Introduction au module (2p)
- Approfondissement de TeamSTEPPS (2p)
- Ateliers de discussions en sous-groupes sur la base de jeux de rôles thématiques (4p) :
 1. Mobbing / Harcèlement
 2. Chevauchement des rôles
 3. Conflit avec le PF ou avec la hiérarchie
 4. Attitudes au sein de l'équipe interprofessionnelle
- Travail tutoré : préparation de la présentation orale (4p)

Unité 2 – Appliquer la démarche ergothérapeutique (1 ECTS) – 16 périodes

Contenus :

- Rappels sur la démarche ergothérapeutique (4p)
- Ateliers de discussions thématiques en sous-groupes autour de la démarche ergothérapeutique, sur la base des situations choisies en formation pratique (12p) :
 1. Evaluation initiale et outils d'analyse des données
 2. Etablir le profil et l'état occupationnels, et problématiser
 3. Etablir le plan de traitement, fixer des objectifs SMART et mettre en œuvre

Unité 3 – Appliquer une réflexion éthique (1 ECTS) – 12 périodes

Contenus :

- Définir l'éthique et les six types d'enjeux éthiques rencontrés en pratique (2p)
- Le cadre éthique quadripartite (2p)
- Les dix étapes de la réflexion éthique (2p)
- Ateliers de discussions (6p) : les dix étapes de la réflexion éthique appliquée aux situations rencontrées en formation pratique

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☒ Autre (préciser) : jeux de rôles |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux unités 1 et 2. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

En première session, les unités 1 et 2 sont évaluées chacune sur 6, et valent pour 1/2 de la note au module. Les unités ne se compensent pas entre elles, il faut valider chaque unité pour valider le module, indépendamment de la note totale au module. L'unité 3 est validée par la participation (obligatoire) des étudiant·es aux ateliers de discussions. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : Présentation orale et questions, en groupe de 4 ou 5

Présentation orale : 3/4 de la note

La présentation orale a lieu en semaine 47. Les groupes de 4 ou 5 étudiant·es sont constitués préalablement par l'enseignant·e et transmis au début du semestre.

Lors de l'atelier de discussion, chaque groupe se voit attribuer l'observation d'un jeu de rôle (joué par un autre groupe) illustrant une situation de conflit interprofessionnel. Sur la base de ses observations et des discussions lors de l'atelier, le groupe construit une présentation orale de 10 minutes. La présentation doit contenir la description de la situation de conflit, l'identification des enjeux de ce conflit, ainsi que la proposition et la justification de moyens de résolution de ce conflit. La présentation doit également développer une projection de cette situation de conflit et de sa résolution sur la future période de formation pratique.

Questions : 1/4 de la note

Le jour des présentations orales, chaque groupe qui présente tire au sort un groupe d'opposant·es. Ce dernier (groupe d'opposant·es) dispose de 5 minutes à la suite de la présentation pour poser des questions au groupe qui présente. La pertinence des questions est évaluée.

Unité 2 : Dossier écrit, individuel

Le dossier écrit présente une démarche ergothérapeutique. Ce dossier est élaboré sur la base d'une situation rencontrée lors de la période de formation pratique précédente et pour laquelle l'étudiant·e a récolté des données selon un canevas déterminé, avec l'autorisation du·de la PF et du·de la client·e. Le dossier comporte les étapes de la démarche, de l'évaluation initiale (incluant l'organisation des données), à la fixation des objectifs de traitement. La progression ou la modulation du plan de traitement doit également être présentée. La réalisation du dossier est soutenue par les différents ateliers de discussion. Le dossier doit être mis en ligne sur Moodle, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet, au plus tard en fin de semaine 13. Un dossier rendu hors délai mais avant la fin de la semaine 18, obtient au maximum la note 4 pour l'unité. Un dossier rendu après la semaine 18, obtient 1 ; l'unité doit être remédiée.

Unité 3 : Participation aux ateliers

La participation à chaque atelier de discussion permet de valider l'unité 3 (aucune note n'est fixée en première session). En cas d'absence à un atelier, quelle qu'en soit la raison, l'étudiant·e doit fournir un travail compensatoire individuel écrit de 2 pages environ, à l'enseignant·e référent. Le travail compensatoire vise à faire acquérir à l'étudiant·e les compétences visées lors des ateliers. Les consignes sont fixées par l'enseignant référent en fonction de l'atelier de discussion manqué. Le travail compensatoire

doit être rendu au plus tard à la veille de l'atelier suivant (le vendredi pour le lundi, le cas échéant). En cas de non-rendu du travail compensatoire dans les délais impartis, l'unité doit être remédiée.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

L'unité 1 et 2 sont remédiées si la note en première session est comprise entre 3.5 et 3.9 pour l'une ou l'autre de ces unités. L'unité 3 est remédiée lorsque l'étudiant-e ayant manqué un atelier, n'a pas rendu de travail compensatoire dans des délais impartis.

Les étudiant-es qui valident une unité en remédiation obtiennent la note de 4, celle-ci remplace la note obtenue en première session. Ainsi, si l'unité 3 est remédiée, la note finale du module est calculée en comptant chaque unité du module pour 1/3 de la note finale.

Unité 1 : Les groupes concernés doivent faire une nouvelle présentation orale de 10 minutes, sur la même situation de conflit interprofessionnel qu'en première session. La note à cette présentation est la note finale de l'unité. La présentation orale est planifiée en semaine 18.

Unité 2 : Le dossier corrigé, sur la base des commentaires de l'enseignant-e, est à lui remettre par courriel au plus tard en semaine 37.

Unité 3 : L'étudiant-e rédige individuellement un dossier d'environ 10 pages. L'étudiant-e y développe une réflexion éthique en dix étapes pour résoudre une situation éthique rencontrée en formation pratique. Cette situation doit être soumise à l'enseignant référent au préalable pour sa validation. Dans ce dossier, l'étudiant-e propose également une courte réflexion personnelle sur la manière dont la réflexion éthique peut être mobilisée dans la prochaine période de formation pratique. Le dossier est à remettre par courriel à l'enseignant référent au plus tard en semaine 37.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Les modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant référent, le cas échéant.

Unité 1 : L'étudiant-e en répétition doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, à l'enseignant référent, au plus tard en semaine 37. Ce dossier doit exposer une situation de conflit interprofessionnel rencontré en formation pratique, une proposition argumentée de résolution ainsi qu'une réflexion personnelle.

Unité 2 : L'étudiant-e en répétition doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, à l'enseignant référent, au plus tard en semaine 6. Ce dossier décrit une démarche ergothérapeutique complète sur la base d'une vignette transmise par l'enseignant référent.

Unité 3 : L'étudiant-e doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, à l'enseignant référent, au plus tard en semaine 6. L'étudiant-e y développe une réflexion éthique en dix étapes pour résoudre une situation à enjeu éthique rencontrée en formation pratique. Cette situation doit être différente de celle soumise en remédiation. Elle doit être soumise à l'enseignant référent au préalable pour sa validation. Dans ce dossier, l'étudiant-e propose également une courte réflexion personnelle sur la manière dont la réflexion éthique peut être mobilisée dans une prochaine période de formation pratique.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Les différentes grilles d'évaluation sont présentées aux étudiant-es et mises sur Moodle lors de l'introduction au module au semestre d'automne, pour l'unité 1 ; et lors du premier cours du module au semestre de printemps pour les unités 2 et 3.

Les différents groupes, pour l'unité 1 et 3, sont transmis au début de chaque semestre sur Moodle, par l'enseignant référent du module.

Pour l'unité 2, le canevas du dossier ainsi que le guide des données à récolter est transmis aux étudiant-es lors des analyses de pratique pré-stage du module S.ER.SO.2391, au semestre d'automne.

Pour l'unité 3, chaque étudiant-e doit transmettre par courriel à l'enseignant référent du module, au premier jour de cours du semestre de printemps, une description brève d'une situation à enjeu éthique rencontrée ou identifiée lors de la période de formation pratique précédente. L'étudiant-e qui ne transmet pas ses situations est arbitrairement intégré-e à un groupe.

10. Bibliographie principale

André, B. (2020). *Les conflits, c'est la vie : Oser les désaccords et avancer quand même*. Editions la Boîte à Pandore.

Drolet, M.J., & Maclure, J. (2016). Les enjeux éthiques de la pratique de l'ergothérapie : Perceptions d'ergothérapeutes. *Approches inductives*, 3(2), 166-196.

Drolet, M.J., & Ruest, M. (2021). *De l'éthique à l'ergothérapie, 3^e édition*. Presses de l'Université de Québec

Fischer, A. G. (2009). *Occupational therapy intervention process model : a model for planning and implementing top-down, client-centered, and occupation-based interventions*. Three Star Press.

Staines, A., Baralon, C., & Farin, A. (2016). TeamSTEPPS: des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risques et Qualité*, 13(3), 159-164.

11. Enseignant.e.s

Romain Bertrand, Emmanuelle Bourlound, Laure Décastel, Marie-Josée Drolet, Marc-André Pellerin, Denis Pouliot-Morneau, Clarisse Mottaz, Emeric Offenstein

Nom du/de la responsable de module :

Romain Bertrand BERTRAND Romain

Descriptif validé le :

11 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Formation pratique niveau 1

Code : S.ER.SO.2391.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☐ Module de base
- ☒ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 13

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☐ (préciser la langue)

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis

☒ Autre :

La formation pratique de niveau 1 n'est pas accessible si plus d'un module de la première année du programme doit être répété.

Les deux unités de ce module doivent être menées parallèlement.

4. Compétences visées

A. **Rôle d'Expert·e :** compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A6 ☒A7

B. **Rôle de Communicateur·trice :** compétences ☒B1 ☒B2 ☒B3

C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétences ☒C1 ☒C2

F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :** compétences ☒F1 ☒F2

G. **Rôle de Professionnel·le :** compétence ☒G2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

La première période de formation vise une compréhension générale de l'ergothérapie et met l'accent sur la démarche d'évaluation, la gestion des séances, la pratique centrée sur le ou la client·e. Le stage permet de :

- Identifier les étapes de la démarche en ergothérapie dans la pratique
- Appliquer les étapes de la démarche en ergothérapie, principalement la récolte de données, le profil occupationnel et l'état occupationnel
- Rédiger une esquisse de problématisation
- Réaliser et ajuster des séances de traitement
- Rédiger des notes de suivi (SOAP)
- Etablir une relation thérapeutique de confiance
- Transmettre, restituer des informations à l'équipe en ergothérapie
- Participer aux tâches en lien avec le fonctionnement du service (administratif, gestion de stock, facturation, hygiène, etc.)
- Saisir les rôles professionnels
- Expliquer le rôle de l'ergothérapeute pour construire son identité professionnelle
- Adopter une démarche réflexive
- Créer des conditions d'apprentissages favorables

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Formation pratique (11 ECTS)

Semestre 3, semaine 48 à 6 (5 ou 4 selon les vacances de Noël).

La formation pratique comprend neuf semaines d'exercice de l'ergothérapie incluant deux jours consécutifs d'analyse de pratique. L'étudiant·e est à 100% dans le milieu de pratique, mais il est libéré pour réaliser les 3 heures de supervision à effectuer en parallèle du stage.

Conformément aux Directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des activités formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique, l'étudiant·e :

- participe à des interventions assumées par des ergothérapeutes, ou les poursuit en assumant l'ajustement des séances,
- intervient auprès de nouveaux ou nouvelles client·e·s dans des cas simples,
- s'exerce à établir des profils occupationnels, à observer des performances et des environnements, à recourir à des instruments de mesure,
- cherche les preuves pour les interventions à mener,
- s'entraîne à mener une relation thérapeutique avec des client·e·s,
- assume les tâches administratives simples en lien avec les interventions menées et avec le service
- s'intègre dans le service et participe aux différentes activités de celui-ci,
- respecte les principes règlementaires, éthiques et déontologiques de la profession et du lieu de stage,

Unité 2 – Analyse de pratiques (2 ECTS) 24 périodes

1 journée pré-stage, 1,5 jours pendant le stage, ½ journée post-stage

Contenus :

- Les huit périodes avant la formation pratique servent à envisager des objectifs de stage (commencer la rédaction du CPT, contrat pédagogique tripartite), compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage. Elles permettent aussi aux étudiant·es de développer leur métacognition en réfléchissant aux conditions nécessaires à leurs apprentissages. Elles permettent finalement de présenter la supervision, le formulaire d'évaluation de la formation pratique et les attentes du module Intégration 3 qui suit le stage.

- Le jour et demi de retour à l'école (12 périodes), fixés au milieu du stage, en groupe, visent l'exploration de diverses situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles : pratique centrée sur le client, récolte de données et évaluations, pose des objectifs d'intervention, gestion et réalisation des séances, administration simple des situations, organisation et gestion de son travail. Un rappel sur les consignes en lien avec Intégration 3 est fait.
- Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.
- Le CPT est rédigé par l'étudiant-e pour la première semaine de stage, puis discuté et négocié avec la ou le praticien-ne formateur-trice. Il est envoyé à l'enseignant-e référent-e au plus tard le lundi de la 2^{ème} semaine de stage pour validation. Sur demande de l'enseignant-e référent-e, le CPT peut être modifié. Il est signé par les trois parties au plus vite après le démarrage du stage.
- Une visite de stage par l'enseignant-e référent-e de l'école (ou un-e collaborateur-trice) à l'étudiant-e et à la ou au praticien-ne formateur-trice, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant-e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|---|
| ☐ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☒ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☒ Autre (préciser) : contrat pédagogique tripartite, entretien tripartite |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|--|--|
| ☐ Écrit | ☐ Oral | ☒ Pratique |
| ☐ Dossier | ☒ Autre : présence obligatoire | |

Unité 1 :

Le stage est évalué par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, conformément aux «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» et selon le formulaire d'évaluation de la formation pratique niveau 1.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Une évaluation mi-stage formelle est conduite par le praticien formateur ou la praticienne formatrice, en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant-e de l'école en est immédiatement informé-e.

Lors de la dernière semaine de stage, le praticien formateur ou la praticienne formatrice procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par l'atteinte de compétences clés, puis par le ratio entre le total de points des compétences atteintes et le total des points des compétences attendues. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. La note du module est ensuite établie par le ou la responsable du module de formation pratique, selon le barème suivant :

- 95% – 100% et au-delà = A;
- 90% – 94% = B;
- 85% – 89% = C;
- 80% – 84% = D;
- 75% – 79% = E;
- < 75% = F.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module. Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les conditions de validation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 2 :

Les séances d'analyses de pratique pré- pendant et post-stage, la rédaction du CPT ainsi que la visite de stage ne sont pas évaluées, mais la présence ou la réalisation est obligatoire. En cas d'absence, un travail compensatoire à négocier avec l'enseignant·e référent·e est à réaliser pour compenser l'absence et réaliser les apprentissages visés. Non réalisé dans le délai imparti, une pénalité de 0,5 point (sur 6) par demi-jour manqué est appliquée sur la note finale du module.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☐ Remédiation possible | ☒ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Répétition

- | | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☒ Autre : Nouvelle période de formation pratique | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

En cas de note inférieure à 4 (taux de réussite inférieur à 75%), le module est répété lors de la période de stage suivante. La répétition du module entraîne également la reprise de l'unité 2 - analyses de pratique.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Au-delà de 10 jours d'absence justifiée, le stage est interrompu et est reporté de même que les analyses de pratique à la période de formation pratique du niveau 2.

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

10. Bibliographie principale / règlement

Directives d'application de la formation pratique

11. Enseignant·e·s

Nom du/de la responsable de module :

REBEAU Floriane

Descriptif validé le :

7 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Interventions auprès des enfants

Code : S.ER.SO.2413.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

- ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
- ☒ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 8

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français

Autres compétences linguistiques :

- ☒ anglais (lectures – vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : présence obligatoire à l'introduction des situations et aux séminaires d'évaluation du module

3. Prérequis

- ☒ Avoir validé le module 1102 : développement de la personne
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice :** compétences ☒B1 ☒B2 ☒B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétences ☒C1 ☒C2
- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences ☒E2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Ce module vise à connaître des instruments d'évaluation, des modèles, méthodes et techniques d'intervention recommandés et utilisés en ergothérapie dans des contextes comme le domicile, l'institution et l'école, auprès des enfants et adolescents avec des troubles moteurs, cognitifs, sensoriels et/ou psycho-affectifs limitant leurs occupations et leur participation sociale.
- Il vise à mettre en œuvre la méthodologie acquise afin de faciliter l'engagement des enfants et des adolescents dans le jeu et les loisirs, la communication, les soins corporels, les déplacements, les activités scolaires, selon les principes de la pratique centrée sur la famille et dans une perspective durable.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Intervention auprès des enfants I (4 ECTS) – 48 périodes

Contenus :

- Participation aux activités graphomotrices
- Participation sociale et relationnelle
- Participation aux routines et moments de transition
- Participation aux soins personnels

Unité 2 – Intervention auprès des enfants II a (2 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Participation aux activités scolaires
- Accompagnement dans le cadre de comportements défis
- Implication des parents dans la thérapie
- Participation aux activités quotidiennes

Unité 3 – Intervention auprès des enfants II b (2 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

- Insertion professionnelle
- Participation et environnement sensoriel
- Participation à la vie scolaire
- Participation à la vie en institution

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral

☐ Atelier/laboratoire

☒ Modalité digitale

☒ Séminaire

☐ Simulation

☒ Tutorat

☐ Projet

☐ Formation pratique/stage

☒ Autre (préciser) :
apprentissage par résolution de problèmes

7. Modalités d'évaluation et de validation

☒ Écrit

☐ Dossier

☒ Oral

☐ Autre :

☐ Pratique

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

La note de présentation orale de groupe (moyenne des deux notes obtenues lors des deux séminaires du semestre 4) vaut 40% de la note du module. L'examen écrit individuel vaut 60% de la note du module. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Critères d'évaluation et de validation

Présentations orales en groupe : les critères d'évaluation portent sur la qualité de la présentation (pertinence des contenus et des illustrations, dynamisme, argumentation, auto-évaluation, participation de tous les membres du groupe).

Les étudiant·e·s d'un groupe obtiennent tous et toutes les mêmes notes pour les présentations orales pour autant qu'ils ou elles soient présent·e·s aux séminaires. Toute absence, peu importe la raison, aux séminaires ne permet pas à l'étudiant·e d'obtenir les notes de son groupe pour les présentations orales et entraîne sa compensation par un travail additionnel individuel à rendre sous forme écrite au délai de la semaine 37.

En cas d'absence d'un·e étudiant·e à plus d'un tutorat et lors de la présentation des situations, l'étudiant·e concerné·e doit fournir un travail de rattrapage défini par la responsable de module et l'enseignant·e.

En cas d'absentéisme lors des cours, l'enseignant·e est en droit de contrôler la présence des étudiant·e·s.

L'examen écrit se présente sous la forme de questions de type QCM et de réponses à court développement. Il a lieu en semaine 18.

En cas de plagiat, la procédure s'applique (Pr193).

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

En cas de Fx au module, la remédiation consiste en un examen écrit de même format (semaine 37 2024). Les notes de l'oral restent acquises.

Répétition

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

En cas de F au module, la répétition s'effectue sous la forme d'un examen écrit de même format l'année suivante (semaine 27 2025). Les notes de l'oral restent acquises.

9. Remarques

Le module se déroule sur une année et les compétences acquises sont évaluées sur le semestre de printemps.

10. Bibliographie principale

Clifford O'Brien, J.C., & Kuhaneck, H. (2019). *Case-Smith's occupational therapy for children and adolescents (8th ed.)*. Mosby.

Kramer, P. & Hinojosa, J., & Howe, J.H. (2018). *Frames of reference for pediatric occupational therapy (4th ed.)*. Wolters Kluwer.

Lane, S., & Bundy, A. (2011). *Kids can be kids: A childhood occupations approach*. F.A. Davis Company.

Rodger, S., & Kennedy-Behr, A. (2017). *Occupation centred practice with children: A practical guide for occupational therapists*. (2nd ed.) John Wiley & Sons.

11. Enseignant.e.s

A. Borda, C. Dufour, V. Perrelet, S. Ray-Kaeser

Nom de la responsable de module :

RAY-KAESER Sylvie

Descriptif validé le :

7 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Performances occupationnelles des personnes présentant une démence ou nécessitant des soins palliatifs

Code: S.ER.SO.2414.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Anglais (lectures et vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : L'acquisition des compétences visées par ce module repose en partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour les cours pratiques (laboratoires) et fortement recommandée pour les cours théoriques.

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☒ Avoir suivi le(s) module(s) : 1102, 1208, 2312, 2311
- ☐ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

A. **Rôle d'Expert·e :** compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A6 ☒A7

B. **Rôle de Communicateur·trice :** compétences ☒B1 ☒B2

E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé :** compétences ☒E2

F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :** compétence ☒F1

G. **Rôle de professionnel·le :** compétence ☒G2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître les principaux troubles neurocognitifs (TNC), ainsi que leurs impacts dans le parcours et la vie quotidienne des personnes concernées
- Décrire les différentes perspectives épistémiques en jeu sur ce thème
- Adopter une communication efficiente avec les personnes présentant des atteintes cognitives sévères, les proches aidant-es et l'équipe interprofessionnelle
- Proposer et expliquer des modalités pertinentes d'évaluation et d'intervention dans les soins et en thérapie, dans la perspective de favoriser le bien-être et la performance occupationnelle des personnes concernées par des TNC ou des soins palliatifs

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Interventions et approches psychosociales pour les personnes avec une démence (PaD) ou les personnes nécessitant des soins palliatifs (2 ECTS) – 30 périodes

Contenus :

- Psychopathologie des Troubles Neurocognitifs et enjeux épistémiques
- Impacts des troubles cognitifs et des Symptômes comportementaux et psychologiques de la démence (SCPD) sur la vie quotidienne
- Évaluations et interventions auprès des PaD (approches psychosociales)
- Communication avec les PaD, leurs proches aidant-es et l'équipe interprofessionnelle
- Introduction au programme COTID : ergothérapie à domicile auprès des personnes âgées souffrant de démence et leurs aidant-es
- Sensibilisation aux risques de maltraitance
- Sensibilisation à la pratique de l'ergothérapie en soins palliatifs

Unité 2 – Lieux de vie spécifiques (2 ECTS) – 20 périodes

Contenus :

- Communauté et monde vécu chez la PaD
- Aides numériques spécifiques aux PaD
- Intervenir en établissement médico-social
- Travailler avec des PaD en milieux somatiques
- Aménagement des lieux de vie spécifiques
- Audit *Dementia friendly communities*
- Dispositifs et réseaux de soins palliatifs

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☒ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☒ Tutorat | ☐ Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☒ Autre : Grille audit <i>Dementia friendly communities</i> ; fiches techniques ; quiz et exercices en ligne | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Unité 1 : Remise d'un dossier de recherche documentaire et d'analyse d'article sur les occupations en fin de vie (pour 2/6 de la note du module), en groupe ; remise d'une fiche technique individuelle sur les interventions auprès des personnes avec une démence (pour 1/6 de la note)

Unité 2 : Remise d'une grille remplie en groupe de l'audit *Dementia friendly communities* (pour 1/6 de la note du module).

Unité 1 et 2 : Réalisation individuelle d'activités en cours de module et quiz en ligne (pour 2/6 de la note)

Les conditions d'évaluation détaillées sont présentées aux étudiant·es au début du module.

Critères d'évaluation et de validation

La présence au laboratoire sur l'audit *Dementia friendly communities* est obligatoire.

Toute absence aux cours pratiques doit être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée aux cours pratiques, l'étudiant·e peut réaliser un travail lui permettant d'acquérir les compétences visées par le cours. En cas d'absence non certifiée, l'étudiant·e devra s'assurer par lui-même ou elle-même d'avoir accès au contenu de cours.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|---|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☒ Travail additionnel |

Les activités et quiz sont refaits. Le dossier et la grille d'audit sont complétés.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☒ Autre Grille audit <i>Dementia friendly communities</i> ; fiches techniques ; quiz et exercices en ligne | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant·e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant·es.

10. Bibliographie principale / règlement

Clerc, M.-T., Gunten, A. von, & Mall, J.-F. (2020). *Vademecum de psychiatrie gériatrique*. RMS éditions / Médecine et Hygiène.

Graff, M., Van Melick, M., Thijssen, M., & Verstraten, P. (2013). *L'ergothérapie à domicile auprès des personnes âgées souffrant de démence et leurs aidants. Le programme COTID. Traduction par M. Wind*. De Boeck - Solal.

Jacquemin, D., & Broucker, D. de. (2014). *Manuel de soins palliatifs*. Dunod.

Kitwood, T. (2019). *Dementia reconsidered, revisited: the person still comes first* (2^{ème} éd.). Open University Press.

Lohman, H. L., Shaffer, A. L., & Watford, P. J. (2022). *Occupational therapy with older adults: strategies for the OTA* (5^{ème} éd.) Elsevier.

McLean, F., Rankin, W., Hocking, C., & Scottish Dementia Working Group. (2023). *Occupational therapy and dementia: Promoting inclusion, rights and opportunities for people living with dementia*. Jessica Kingsley Publishers.

Verrier Piersol, C., & Jensen, L. (2017). *Occupational therapy practice guidelines for adults with Alzheimer's disease and related neurocognitive disorders*. Bethesda, MD : AOTA Press.

11. Enseignant-e-s

N. Kühne, C. Mottaz, M. Steffen, I. Margot-Cattin, E. Pittet, L. Christen, L. Michaud-Vionnet, P. Tissot, F. Monnet.

Nom du/de la responsable de module :

KÜHNE Nicolas

Descriptif validé le : 14 janvier 2024

Descriptif validé par : BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Ergothérapie en santé mentale

Code : S.ER.SO.2415.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☒ Module de base
- ☐ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☐ Module sur 1 semestre
- ☒ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 5

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Anglais (lecture des articles scientifiques)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence aux laboratoires est obligatoire, un dossier certificatif est à compléter sur place.

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☒ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A7
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétences ☒B1 ☒B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice** : compétence ☒C2
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétence ☒F2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Connaître et mettre en œuvre des modèles utilisés en ergothérapie auprès de populations concernées par une problématique de santé psychique.
- Intégrer les modèles dans une démarche clinique, pour des clients principalement atteints dans leurs fonctions cognitives, affectives et psychosociales.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 –Approfondissement des modèles transversaux (2 ECTS) – 24 périodes

Contenus :

L'unité 1 regroupe des modèles transversaux qui peuvent être utilisés dans différents contextes et pour différentes populations.

- 1 Le contexte général des traitements en psychiatrie et interventions en santé mentale (4 périodes)
- 2 Les modèles cognitifs
 - Thérapie Cognitive et Comportementale (6 périodes)
 - Remédiation et réadaptation cognitive. Approches cognitives et troubles psychiatriques chroniques, les programmes et leurs spécificités (IPT, RECOS), la remédiation cognitive pour différentes populations (4 périodes)
- 3 Les modèles psychoaffectifs
 - Les modèles psychodynamiques. Historique et introduction aux principaux concepts, l'appareil psychique (points de vue topique, économique et dynamique), aspects psychopathologiques et thérapeutiques (6 périodes)
- 4 Le modèle de rétablissement (2 périodes)
- 5 L'évaluation fonctionnelle en santé mentale, aspects théoriques (2 périodes)

Unité 2 – Populations et contextes (3 ECTS) – 44 périodes

Contenus :

L'unité 2 regroupe des interventions en ergothérapie explicitées dans un axe spécifique à des populations et/ou à des contextes.

Populations spécifiques présentant des troubles psychiques :

- Ergothérapie auprès des adolescents, jeunes adultes (4 périodes)
- Ergothérapie auprès des adultes présentant des troubles anxieux et de l'humeur (4 périodes)
- Ergothérapie auprès des adultes présentant des troubles mentaux graves (4 périodes)
- Ergothérapie auprès des adultes présentant un trouble de la personnalité limite (4 périodes)

Contextes d'intervention :

- Ergothérapie en soins psychiatriques aigus et troubles de comportement (4 périodes)
- Laboratoire de compétences : évaluation fonctionnelle en santé mentale (8 périodes)
- Laboratoire de compétences : atelier et medium projectifs (8 périodes)
- TTC prise en charge interprofessionnelle: journée organisée avec HESAV (contrôle des présences)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☐ Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ Autre : | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·e·s au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 Approfondissement des modèles transversaux

- 1 Examen en présence de 3 heures en semaine 47. L'examen à développement avec une feuille de synthèse personnelle : il consiste à développer le processus d'intervention en ergothérapie auprès de populations ayant des troubles de santé mentale. La note au 1/10 de point compte pour 2/5 de la note du module.

Examen en présence de 3 heures en semaine 18. L'examen à développement avec une feuille de synthèse personnelle : il consiste à développer le processus d'intervention en ergothérapie auprès de populations ayant des troubles de santé mentale. La note au 1/10 de point compte pour 1/5 de la note du module.

Unité 2 Populations et contextes

- 1 Dossier réalisé par groupes de 4 étudiant·es, à rendre le lendemain des laboratoires de compétences de 8 périodes chacun. Le dossier 1 noté au 1/10 de point concernant l'évaluation fonctionnelle compte pour 1/5 de la note du module.
- 2 Le dossier 2 noté au 1/10 de point concernant les activités en atelier compte pour 1/5 de la note du module.

Toute absence à un laboratoire, même justifiée, entraîne la note 1 au dossier concerné.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Unité 1 : examen oral en semaine 37 2024.

Unité 2 : complément du ou des dossiers à la semaine 37 2024.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| ☒ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ Autre : | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En première session

Une note comprise entre 3.5 et 3.9 au module entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les unité-s d'enseignement avec une note inférieure à 4 est ou sont remédiée-s. La moyenne pondérée est recalculée à partir de la note des unités remédiées (notée-s au 1/10 de point), le cas échéant la combinaison de la note de l'unité remédiée avec celle de l'unité ayant une note égale ou supérieure à 4 en première session. La remédiation est considérée comme réussie si la moyenne pondérée, au 1/10 de point, est égale ou supérieure à 4. Un-e étudiant-e qui réussit une remédiation obtient la note 4.0 ou E.

Une note inférieure à 3.5 au module entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque qu'une note inférieure à 4 est consécutive à 1 ou 2 absences aux laboratoires et que celle-ci est justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 ou 4 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, le module n'est pas échoué, mais le ou les laboratoires doivent être repris aussitôt que possible avec la ou les volées suivantes et le ou les dossiers doivent être remis.

En remédiation

Toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module.

Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

10. Bibliographie principale / règlement

Bannigan K., W. & Fieldhouse J. (2014). *Creek's occupational therapy and mental health*. Churchill Livingstone Elsevier.

Cathy Long, J. Cronin-Davis & Diane Cotterill (Eds.). (2017). *Occupational therapy evidence in practice for mental health* (2nd ed.). Wiley Blackwell. 229 pp. ISBN: 978-1-118-99046-9

Lalonde, P., & Pinard, P.F. (Eds.). (2016). *Psychiatrie Clinique: approche bio-psycho-sociale*. (Tome 1). Chenelière Education, 2016, 4^e édition, 1224 pp.

Manidi M.-J. (Ed.), (2005). *Ergothérapie comparée en santé mentale et psychiatrie*. Cahiers de l'éeép, no 43.

11. Enseignant.e.s

Julie Desrosiers, Laure Décastel, Tiziana Tarabori, Hélène Libon

Nom du/de la responsable de module :

DESROSIERS Julie

Descriptif validé le : 7 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Accompagner le changement

Code : S.ER.SO.2416.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☐ Module de base
- ☒ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☒ Anglais (lecture et vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

La présence aux ateliers et laboratoires de l'unité 2 est obligatoire. Une partie de ces ateliers sont constitutifs de l'évaluation.

3. Prérequis

- ☒ Avoir validé le(s) module(s) 1103 et 1210.
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☐ Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences ☒A1 ☒A2 ☒A4 ☒A5 ☒A7
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétences ☒B1 ☒B2 ☒B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice** : compétence ☒C2
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétence ☒F2

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Expliquer les processus d'engagement et de résistance des individus et des groupes dans les changements occupationnels qu'ils vivent.
- Analyser les mécanismes de renforcement et de soutien à la motivation et à l'engagement aux changements occupationnels.
- Expérimenter les techniques de communication permettant d'aborder les situations de changement, de soutenir l'engagement et la motivation des individus à changer
- Mobiliser et adapter à sa pratique professionnelle les principes de l'Entretien Motivationnel.
- Mobiliser et adapter à sa pratique professionnelle le raisonnement du Processus de Remotivation.
- Élaborer une réflexion sur le rôle et les outils de l'ergothérapeute quant à l'accompagnement des communautés aux modifications des modes de vie en lien avec les bouleversements écologiques.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Théories du changement occupationnel et place dans la démarche d'intervention en ergothérapie (1 ECTS) – 20 périodes

Contenus :

- Perspectives occupationnelles des théories du changement en ergothérapie
- Motivation, engagement et maintien du changement
- Organisation et conduite de l'accompagnement au changement en ergothérapie

Unité 2 – Mise en pratique d'outils pour accompagner le changement occupationnel (3 ECTS) – 36 périodes

Contenus :

- Comprendre les possibilités de changement ; expérimenter des techniques d'analyse et d'entretien pour des situations difficiles (anosognosie ; réactivité ; absence de motivation)
- Transition écologique et transformation des modes de vie : accompagnement des groupes, collectivités et communautés
- Expérimentation des techniques de l'Entretien Motivationnel
- Expérimentation de conduite d'un Processus de Remotivation
- Introduction à l'activation comportementale

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☒ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☐ Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☒ Autre : Atelier filmé et analysé | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités ou évaluations. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Évaluation – remise d’une vidéo de réponses orales à des questions d’analyse, en binôme : analyse critique filmée (durée environ 10 min), à partir d’une situation (vignette) clinique et de questions fournies.

Chaque binôme réalise au préalable deux documents de préparation : 1) une simulation d’entretien basé sur l’Entretien Motivationnel (EM), ainsi que 2) un document analysant de la situation à partir du Processus de Remotivation (PR).

L’analyse critique filmée sera réalisée le jour de l’examen, à partir des questions fournies à ce moment aux étudiant-es, en lien avec les deux documents remis au préalable (simulation d’entretien EM et analyse PR), nécessaires pour pouvoir participer à l’examen. Les étudiant-es du binôme présentent ainsi oralement leurs réponses à un ensemble de questions adaptées aux deux types de laboratoires (EM et PR) sur la base de la préparation réalisée.

La **présence aux ateliers et laboratoires** (unité 2) est obligatoire. Une absence non justifiée entraîne le retrait de 0,5/6 à la note du module par demi-journée concernée. En cas d’absence justifiée (au sens de l’article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020), un travail compensatoire peut être négocié avec les responsables du module.

Les laboratoires sur l’Entretien Motivationnel et sur le Processus de Remotivation constituent les supports sur lesquels repose l’évaluation du module. L’absence non justifiée à ceux-ci entraînera le refus de participation à l’évaluation. En cas d’absence justifiée, un travail compensatoire permettant l’évaluation du module pourra être négocié avec les responsables du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible

☐ Pas de remédiation

☒ Examen complémentaire

☐ Travail additionnel

Proposition d’un nouveau travail d’analyse critique sur la base des commentaires de correction formulés lors de l’oral.

Conformément à l’art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d’échec.

Répétition

☐ Écrit

☒ Oral

☒ Pratique

☐ Dossier

☒ Autre : Atelier filmé et analysé

Les activités d’enseignement, d’apprentissage et d’évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l’échec.

Conformément à l’art. 31, l’échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

10. Bibliographie partielle

Bamberg, S. (2013). Processes of change. Dans Steg, L., Van den Berg, A. & De Groot J. (dir), *Environmental psychology. An introduction*. (pp. 268-279). BPS Blackwell.

Boudreau, G. (2005). *Le changement de comportement en général*. <https://g3nutritiondiabete.org/site/wp-content/uploads/E.-Lect-Boudreau-G-Changement-comportement.pdf>

De las Heras, C. G., Llerena, V. & Kielhofner, G. (2003). *Le processus de remotivation : continuum de l'intervention auprès des personnes atteintes d'un trouble grave de la volition (version 1.0). Guide de l'intervenant*. Model of Human Occupation Clearinghouse, UIC.

De las Heras, C. G., Llerena, V. & Kielhofner, G. (2019). *The Remotivation Process : Progressive intervention for people who experience severe volitional challenges (version 2.0). A User's Manual*. Model of Human Occupation Clearinghouse, UIC

Millet, S., & Versailles, A. (2009). *Étapes du changement et méthodes d'accompagnement*. La Lettre Nature Humaine. https://nature-humaine.fr/wp-content/uploads/2020/03/LaLettreNH_n4_BD.pdf

Offenstein, E. (2016). Accompagner le changement. Dans Trouvé, E. (dir), *Agir sur l'environnement pour permettre les activités*. (pp. 241-263). Deboeck Supérieur.

Taylor, R. R. (2017). *Kielhofner's Model of Human Occupation* (5th ed.). Wolters Kluwer.

Rollnick, S., Miller, W. R., & Butler, C. C. (2018). *Pratique de l'entretien motivationnel, communiquer avec le patient en consultation*. InterEditions-Dunod.

11. Enseignant-es

Nom des responsables de module : Emeric Offenstein et Denis Pouliot-Morneau

Descriptif validé le : 29 janvier 2024

Descriptif validé par : Martine Bertrand Leiser

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Formation pratique niveau 2

Code : S.ER.SO.2492.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- ☐ Module de base
- ☒ Module d'approfondissement
- ☐ Module avancé
- ☐ Module spécialisé

Type :

- ☒ Module principal
- ☐ Module lié au module principal
- ☐ Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☐ Semestre d'automne
- ☒ Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 13

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français
- ☐ Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- ☐ (préciser la langue)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le(s) module(s)
- ☐ Avoir suivi le(s) module(s)
- ☐ Pas de prérequis
- ☒ Autre :
Avoir validé la formation pratique de niveau 1.

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences ☒A1 ☒A2 ☒A3 ☒A4 ☒A5 ☒A6 ☒A7
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétences ☒B1 ☒B2 ☒B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice** : compétences ☒C1 ☒C2
- D. **Rôle de Leader** : compétences ☒D1 ☐D2 ☐D3
- E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé** : compétences ☐E1 ☒E2 ☐E3 ☐E4
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétences ☒F1 ☒F2 ☐F3 ☐F4 ☐F5

5. Objectifs généraux d'apprentissage

La deuxième période de formation pratique permet à l'étudiant·e d'approfondir les compétences acquises lors de la période de niveau 1, de développer de nouvelles compétences et de les appliquer à des situations complexes. Il ou elle développe son autonomie dans l'ensemble des activités qu'il ou elle déploie. Le stage permet entre autres de :

- Mener des interventions selon les meilleures pratiques connues, dans un souci d'efficience (preuves scientifiques, recommandations, etc.),
- Appliquer les étapes de la démarche en ergothérapie avec une problématisation complète,
- Evaluer les effets et les résultats des interventions à l'aide des instruments adéquats,
- Transmettre et restituer des informations propres à l'ergothérapie au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- Prendre des décisions en collaboration avec le client (décision partagée),
- Collaborer avec d'autres professionnels, en clarifiant les rôles et en partageant les responsabilités,
- Gérer des tâches en lien avec le fonctionnement du service (administratif, gestion de stock, facturation, hygiène, etc.),
- Assumer des tâches administratives en relation avec le ou la client·e,
- Identifier et déconstruire des démarches professionnelles,
- Raisonner sur ses actions cliniques,
- Clarifier et affirmer des rôles professionnels.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Formation Pratique (11 ECTS), présence obligatoire

Semestre 4, semaine 19 à 28

La formation pratique comprend 10 semaines d'exercice de l'ergothérapie incluant deux jours consécutifs d'analyse de pratique. L'étudiant·e est à 100% dans le milieu de pratique, mais il ou elle est libéré·e pour réaliser les heures de supervision à effectuer en parallèle du stage.

Conformément aux directives d'application de la formation pratique et sur la base du contrat pédagogique tripartite et des activités formulées dans le formulaire d'évaluation de la formation pratique niveau 2, l'étudiant·e effectue les travaux organisés par la praticienne formatrice ou le praticien formateur, en particulier, il ou elle :

- poursuit des interventions initiées par les ergothérapeutes et les adapte, y compris dans des situations complexes,
- initie l'intervention auprès de nouveaux ou nouvelles client·e·s, y compris dans des situations complexes,
- établit le profil occupationnel des client·e·s, observe des performances et des environnements, recourt à des instruments de mesure,
- cherche des preuves scientifiques nécessaires aux interventions,
- gère de façon autonome la relation thérapeutique avec des client·e·s, ainsi que les contacts avec l'ensemble des personnes impliquées dans l'intervention,
- participe aux différentes activités du service ainsi qu'aux activités de l'institution,

Unité 2 – Analyse de pratiques (2 ECTS) 20 périodes

½ journée pré-stage, 1,5 jours pendant le stage, ½ journée post-stage, présence obligatoire

Contenus : (liste)

- La demi-journée (4 périodes) avant la formation pratique sert à envisager des objectifs de stage (commencer la rédaction du CPT, contrat pédagogique tripartite), compte tenu du milieu de stage, des attentes spécifiques de l'étudiant·e et du niveau de stage. Elles permettent de présenter également les attentes du module Intégration 4 qui suit le stage.
- Le jour et demi de retour à l'école (12 périodes), fixé au milieu du stage, en groupe vise l'exploration de diverses situations rencontrées en stage et la clarification des démarches professionnelles : intégration des divers modèles aux situations rencontrées, recherche et emploi des preuves et des fondements scientifiques, compréhension de la complexité des situations occupationnelles des client·e·s, raisonnements et démarches professionnelles. Un rappel sur les consignes en lien avec Intégration 4 est fait.
- Les quatre périodes qui suivent la formation pratique servent à conclure la période et à donner sens aux acquis pour anticiper la suite de la formation.
- Le CPT est rédigé par l'étudiant·e pour la première semaine de stage, puis discuté et négocié avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur. Il est envoyé à l'enseignant·e référent·e au plus tard le lundi de la 2^{ème} semaine de stage pour validation. Sur demande de l'enseignant·e référent·e, le CPT peut être modifié. Il est signé par les trois parties au plus vite après le démarrage du stage.
- Une visite de stage par l'enseignant·e référent·e de l'école (ou un·e collaborateur·trice) à l'étudiant·e et à la praticienne formatrice ou au praticien formateur, fixée au milieu du stage, permet sur la base d'un entretien de vérifier la progression des acquisitions de l'étudiant·e et le cas échéant de procéder aux ajustements.

Modalités pédagogiques

- | | | |
|--|---|---|
| ☐ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☐ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☒ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☐ Tutorat | ☒ Autre (préciser) :
contrat pédagogique tripartite,
entretien tripartite |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|----------------------------------|--|--|
| ☐ Écrit | ☐ Oral | ☒ Pratique |
| ☐ Dossier | ☒ Autre : Présence obligatoire | |

En première session, le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Unité 1 :

Le stage est évalué par la praticienne formatrice ou le praticien formateur, conformément aux «Directives d'application de la formation pratique de la filière bachelor en ergothérapie de la HES-SO» et selon le formulaire d'évaluation de la formation pratique niveau 2.

Au fil du stage, l'évaluation est formative. Une évaluation mi-stage formelle est conduite par la praticienne formatrice ou le praticien formateur, en vue de la visite de stage. En cas de difficultés majeures, l'enseignant·e de l'école en est immédiatement informé·e.

Lors de la dernière semaine de stage, la praticienne formatrice ou le praticien formateur procède à une évaluation sommative. La réussite du stage est déterminée par l'atteinte de compétences clés, puis par le ratio entre le total de points des compétences atteintes et le total des points des compétences attendues. La validation du stage nécessite l'obtention d'un taux égal ou supérieur à 75%. La note du module est ensuite établie par la ou le responsable du module de formation pratique, selon le barème suivant :

- 95% – 100% et au-delà = A;
- 90% – 94% = B;
- 85% – 89% = C;
- 80% – 84% = D;
- 75% – 79% = E;
- < 75% = F.

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module. Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Unité 2 :

Les séances d'analyses de pratique pré- pendant et post-stage, la rédaction du CPT ainsi que la visite de stage ne sont pas évaluées, mais la présence ou la réalisation est obligatoire. En cas d'absence, un travail compensatoire à négocier avec l'enseignant-e référent-e est à réaliser pour compenser l'absence et réaliser les apprentissages visés. Non réalisé dans le délai imparti, une pénalité de 0,5 point (sur 6) est appliquée sur la note finale du module.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- | | |
|--|--|
| ☐ Remédiation possible | ☒ Pas de remédiation |
| ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Répétition

- | | | |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| ☐ Écrit | ☐ Oral | ☐ Pratique |
| ☐ Dossier | ☒ Autre : Nouvelle période de formation pratique | |

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

En cas de note inférieure à 4 (taux de réussite inférieur à 75%), le module est répété lors de la période de stage suivante. La répétition du module entraîne également la reprise de l'unité 2 - analyses de pratique.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Au-delà de 10 jours d'absence justifiée, le stage est interrompu et est reporté de même que les analyses de pratique à la période de formation pratique du niveau 3.

Un stage répété qui est échoué entraîne un F définitif et l'arrêt de la formation.

10. Bibliographie principale / règlement

Directives d'application de la formation pratique

11. Enseignant.e.s

Nom du/de la responsable de module :

REBEAUD Floriane

Descriptif validé le : 14.01.2024

Descriptif validé par : Martine Bertrand Leiser